

Seine-Maritime. "2 500 élèves en situation de handicap ont besoin d'être accompagnés"

Par Le Courrier Cauchois

4 minutes

Un comité départemental des usagers, pour une école 100 % inclusive, vient d'être lancé en Seine-Maritime. Olivier Wambecke, inspecteur d'académie et directeur académique des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime, nous présente cette nouvelle structure inédite en France.

En quoi consiste ce comité départemental des usagers, pour une école 100 % inclusive ?

"C'est une innovation en Seine-Maritime, c'est **inédit en France**. Ce projet est porté par la direction de l'académie, en lien étroit avec la rectrice Christine Gavini-Chevet. C'est une démarche de modernisation de l'action publique. On veut tendre vers une plus grande efficience. Le premier objectif est d'identifier et de répondre au plus près des besoins des élèves. A travers ce comité, on renforce le dialogue avec les familles puisque des représentants des parents d'élèves, qui sont en situation de handicap ou non, sont membres de ce comité. On a également des associations d'enfant en situation de handicap telles que Coordination handicap Normandie. On les associe au fonctionnement du nouveau service public de l'école inclusive. Ce comité permet d'avoir le regard des usagers sur notre fonctionnement. Ce comité à vocation à se réunir toutes les sept semaines. Il s'est déjà réuni fin septembre et lundi."

Pourquoi avoir lancé ce comité ?

"On a ressenti le besoin. Ce n'est pas seulement le sujet de l'accompagnement, c'est toute la problématique de l'inclusion des enfants en situation de handicap. Notre philosophie est que la différence est une richesse pour tous. Chaque situation d'enfant qui a besoin d'un accompagnant mérite et nécessite des réponses rapides. Le ministre (de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer) a impulsé cette rentrée 100 % inclusive et a organisé le service public de l'école inclusive dans chaque DSDEN. On travaille maintenant avec une logique différente. Avant, c'était l'élève qui attendait son accompagnant. Maintenant, c'est l'accompagnant qui attend son élève. Concrètement, en Seine-Maritime, **on a renouvelé des accompagnements d'élèves avant même que l'élève ait une notification de la MDPH** (Maison départementale des personnes handicapées), qui prévoyait ce renouvellement. On a été pro actif, on n'a pas attendu de découvrir la situation, on l'a anticipée. La plupart du temps, la notification est arrivée durant l'été. C'est une des nouveautés et une des clés de la réussite de cette rentrée."

Comment fonctionnez-vous avec la MDPH ?

"On travaille parfaitement avec la MDPH, un service du conseil départemental. On travaille avec des personnels très engagés. C'est la MDPH qui définit si l'élève est en situation de handicap ou pas et s'il y a besoin d'un accompagnement. On n'a pas vocation à reconnaître le handicap. Notre objectif est d'élargir ce comité en y associant des représentants de la MDPH, de l'ARS (Agence régionale de la santé) et en l'ouvrant à des élus."

Quels sont les chiffres de la rentrée scolaire 2019-2020 ?

"A ce jour, **5 000 élèves du 1^{er} et 2nd degré sont en situation de handicap**, dont 2 500 ont besoin d'être accompagnés. Parmi ces 2500, 95 % sont accompagnés. On a encore 5 % d'élèves à accompagner. Une des explications est qu'on reçoit des notifications de la MDPH tous les 15 jours. Et il faut trouver des accompagnants avec des compétences requises selon le handicap

de l'enfant."

[0 Commentaire](#)